

pensable soit bel et bien avisé de la situation, qu'il ne se laisse pas leurrer par des considérations d'ordre politique et qu'il ne se préoccupe que de considérations d'ordre pratique. Le Québec doit accepter l'établissement de parcs nationaux sur son territoire. Il en a déjà reconnu le principe.

J'ai toujours estimé qu'il était malheureux, cependant, que le Québec ait eu à souffrir durant de nombreuses années d'une certaine perte d'argent, parce qu'il ne s'entendait pas avec le gouvernement central. Il aurait mieux valu, à mon sens, que l'on puisse donner au gouvernement du Québec les moyens d'établir ses propres parcs provinciaux, en attendant la conclusion d'autres ententes. Connaissant la façon dont les gouvernements québécois agissent habituellement, il vaut mieux prendre tout ce que nous pouvons présentement, quitte, cependant, à sauvegarder le principe majeur de la souveraineté territoriale des provinces.

Monsieur l'Orateur, je crois sincèrement que ce projet de loi vise d'abord, comme on peut le lire entre les lignes, à régler le conflit relatif à l'attitude du ministère responsable et du gouvernement du Québec à ce sujet. Si l'on modifiait la loi actuelle et si le Québec reconnaissait les baux qui seront signés, il conserverait sa souveraineté territoriale. Ainsi, on ne craindrait plus de favoriser l'établissement de parcs nationaux sur le territoire du Québec, particulièrement dans une région comme la Mauricie, dont la diversité des industries n'est pas suffisamment grande. L'établissement d'un tel parc pourrait favoriser grandement l'économie de cette région.

Je répète donc, avant de terminer mes observations, que je suis en faveur du principe de ce projet de loi. Je souhaite que le ministre ne se préoccupe pas de considérations mineures, lorsqu'il s'agira de choisir l'emplacement d'un parc national dans la Mauricie.

• (4.00 p.m.)

[Traduction]

**M. Grant Deachman (Vancouver Quadra):** Monsieur l'Orateur, depuis que notre Règlement a été modifié, nous abordons la 2<sup>e</sup> lecture des projets de loi un peu différemment d'il y a un an ou à peu près. Nous entreprenons, maintenant, l'étude d'un projet de loi comme le bill C-152, destiné à modifier la loi sur les parcs nationaux en sachant que nous le renvoyons à un comité où il sera étudié article par article. Nous savons que les membres du comité, venus des deux côtés de la Chambre, auront l'occasion de convoquer des spécialistes et de s'assurer qu'ils renvoient à la Chambre un projet de loi amendé et

[M. Matte.]

qu'on pourra peut-être améliorer encore à la Chambre, à l'étape du rapport. C'est donc dans cet esprit que j'entreprends les quelques remarques que je veux faire au sujet de ce projet de loi aujourd'hui, c'est-à-dire avec le désir d'introduire peut-être un nouvel élément dans notre discussion sur les parcs nationaux du Canada.

Il y a à peine quelques jours, le ministre des Pêches et Forêts (M. Davis) proposait que le détroit de Géorgie, les eaux entre la côte ouest du Canada et l'île de Vancouver, deviennent le premier parc national maritime du Canada et que les eaux du détroit de Géorgie, le lit de ce détroit, la faune et la flore marines du détroit soient protégées en vertu de notre loi sur les parcs nationaux. La population de la côte ouest s'est vivement émue à la possibilité de forages dans le détroit de Géorgie pour la recherche de pétrole et à la possibilité que cette nappe d'eau devienne le lieu d'une tragédie comme celle, survenue au large du littoral des Maritimes, ainsi que de la Californie, où des ruptures dans le lit de la mer à l'emplacement des forages ont provoqué des épanchements de pétrole qui ont compromis la vie marine et détruit des plages de valeur. Devant ces considérations, le ministre a fait la proposition audacieuse que nous pourrions élargir notre perspective dans l'établissement des parcs au Canada et que ces eaux actuellement du ressort fédéral pourraient être transformées en parc national. Nous protégerions ainsi cette grande superficie marine.

Nous nous inquiétons beaucoup en ce moment de la pollution de notre environnement, de l'écologie des terres qui nous entourent et de la capacité du sol à soutenir la vie et des eaux à maintenir la vie marine. C'est sur ces considérations que nous devrions peut-être nous arrêter en abordant la question de nos parcs nationaux et en songeant à un pas de plus vers l'aménagement d'un parc national marin comme je l'ai décrit et comme l'a déjà décrit le ministre des Pêches. Je n'ai donc pas d'autre intention, en participant au débat cet après-midi, que de conseiller à ceux qui étudieront le bill au comité de s'assurer qu'il est de portée assez vaste pour englober un tel concept et qu'en entendant les experts du ministère ils obtiendront d'eux, suffisamment de renseignement sur ce projet pour voir à ne pas restreindre dans ce bill le droit du gouvernement du Canada d'aménager des parcs marins pour l'agrément des Canadiens. A cette étape de la deuxième lecture, je laisse à la Chambre et à ceux qui étudieront prochainement le bill article par article au comité le soin de réfléchir sur cette idée.